



38-2026

DELIBERATION N°8
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 28/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260428-delib8cm62026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-six le 28/04/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 24/04/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne ROYER, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALLO

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : délégué aux forêts

Dans la Loire, la forêt est une composante importante de notre territoire. Les espaces boisés, les services qu'ils rendent et les activités qu'ils génèrent sont un atout et un levier de développement durable dans le contexte du changement climatique qui nous impact. De fait, les attentes concernant les massifs forestiers sont nombreuses et font écho aux différentes fonctions assurées par la forêt : **économique, écologique et sociale.**

Dans ce contexte, **nous avons un rôle majeur à jouer.** Vous pouvez être force de proposition, arbitres, médiateurs et acteurs quels que soient les types de propriété forestières sur votre territoire. Vous pouvez agir à l'échelle plus large en tant que :

- **propriétaire**, responsable du patrimoine boisé de la commune et de ses sections,
- **aménageur de territoire**, prenant en compte la forêt dans la politique locale, les documents d'aménagements, la gestion et la maîtrise du foncier.
- **maître d'ouvrage public**, recourant au bois local en tant que matériau, source d'énergie, ou investissant dans les dessertes et les voiries pour accéder aux massifs forestiers.
- **responsable de la sécurité publique**, avec plusieurs aspects liés par exemple à la prévention des risques naturels, l'incendie, à la circulation ou à l'accueil du public en forêt.

Si votre collectivité est à l'œuvre sur toute ou partie de ces rôles ou si elle présente des enjeux sur ces thèmes, alors **vous êtes une « Commune forestière » !**

28/04/2026

Face aux questions techniques, réglementaires et environnementales liées à la gestion forestière, et sans entrer dans la technicité du métier de forestier, **la présence d'un réseau d'élus référents sur les questions forestières est facilitatrice.**

Association créée **par et pour les élus** il y a 90 ans, nous agissons à vos côtés pour **défendre vos intérêts**, valoriser votre engagement, **accompagner vos projets** par des expertises ciblées et **vous former** pour faire de la forêt un atout pour la transition écologique de votre territoire. Elle aide au suivi des différents projets, aux échanges d'expériences ou d'informations et à la coordination des actions.

Ainsi au lendemain des élections municipales, nous sommes invités à **désigner au sein de notre conseil municipal nos référents forêt/bois (un titulaire et un suppléant)** en complétant la fiche ci-jointe à nous renvoyer par courrier ou courriel à l'adresse loire@communesforestieres.org.

Nous nommons ainsi un élu qui pourra être l'interlocuteur des acteurs forestiers à l'œuvre sur votre commune, être la voix de votre commune dans la commission intercommunale dédiée, être la personne cible de communications utiles sur les enjeux forêt/filière bois.

M le Maire invite le conseil à choisir un délégué à la Forêt.

Après délibération, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver la nomination de Frédéric MILLET et son suppléant Christophe VACHERON.**

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 30/04/2026

La secrétaire,

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 30/04/2026

28/04/2026